

Question écrite au Vice-premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Économie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur sur « Les paiements sans contact. » - 17/8/2017

De plus en plus de moyens existent pour payer "sans contact". Après la carte équipée de la technologie de "communication en champ proche", le smartphone qui remplace la carte de paiement en plastique, Carrefour a récemment lancé un bracelet pour passer à la caisse. 1. Aujourd'hui, pouvez-vous chiffrer le nombre de transactions réalisées sans contact, en Belgique? Comment ces chiffres évoluent-ils au fil du temps? Quelle analyse pouvez-vous faire de cette évolution? 2. Disposez-vous de chiffres concernant le nombre de commerçants acceptant des paiements sans contact?

Réponse du Ministre :

1. De manière générale, les paiements électroniques (tels que les paiements sans contact, mais également les paiements via smartphone, via des codes QR ou encore des paiements mobiles) sont en augmentation chaque année. Les paiements sans contact peuvent être effectués au moyen d'un smartphone, via des applications proposées par différents acteurs, ou d'une carte de débit. À cet égard, certaines banques remplacent automatiquement les cartes arrivées à échéance par des cartes capables d'effectuer ce type de paiement. L'adoption de la technologie sans contact en Belgique n'en est aujourd'hui qu'à ses débuts, mais cette innovation est appelée à changer radicalement la manière de payer des consommateurs dans les mois et années à venir. En matière de technologie NFC (Near Field Communication), le leader sur le marché belge est Worldline, il possède environ 80 % du marché. D'après les informations qu'il a fournies, à ce jour, les paiements sans contact représentent moins de 1 % du nombre total des transactions. Mais le nombre de paiements sans contact augmente considérablement de mois en mois. Ainsi, il a presque triplé entre janvier et juillet de cette année. Le faible taux de transactions actuel s'explique principalement par le fait qu'à ce jour, seules certaines banques émettent des cartes de paiement de débit Bancontact, disposant de la fonctionnalité sans contact. Au mois de juin, une banque a intégré dans son application mobile la technologie de Worldline, afin de permettre le paiement sans contact avec tous les types de carte, dont Bancontact. C'est la première solution disponible sur le marché belge qui rend le paiement mobile sans contact possible avec Bancontact. Depuis début septembre, une application pour les paiements mobiles est accessible pour les cartes de débit de certaines autres banques. Par ailleurs, certaines banques proposent également des solutions de paiement sans contact avec des cartes de crédit. De nombreuses autres évolutions sont attendues dans les douze prochains mois, aussi bien concernant l'émission de cartes sans contact par d'autres acteurs que la mise en place de solutions mobiles pouvant être utilisées par le plus grand nombre d'utilisateurs. À titre d'exemple, Bancontact va lancer cet automne une nouvelle application permettant le paiement sans contact. Worldline s'attend ainsi à une forte augmentation des paiements sans contact dans les mois et années à venir. 2. Les commerçants disposant d'un terminal Worldline de dernière génération peuvent accepter tout type de paiements qu'il soit sans contact, par carte ou par téléphone mobile. Ainsi, parmi les commerçants belges qui sont clients de Worldline, plus de deux sur trois, disposent déjà d'un terminal adéquat. Ces terminaux acceptent les paiements par carte sans contact et les paiements mobiles sans contact. Selon les chiffres fournis par Unizo, en décembre 2016, 30 % des entrepreneurs qui possèdent un magasin (ce qui représente 60 % du nombre total d'entrepreneurs) proposent une forme de paiement mobile. En 2015, ils n'étaient que 16,5 % à le faire. Worldline a fait savoir que son objectif est que l'ensemble de ses clients commerçants soient équipés d'un terminal de la dernière génération et puissent accepter les paiements sans contact d'ici l'année prochaine.